

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 724

2 avril 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A.	34711	Gemini Holding SA	34720
Aberdeen Indirect Property Partners Asia S.A.	34710	GloBull Investment and Development Management S.A.	34714
Albina Holding	34708	GoldenTree Asset Management Lux II S.à r.l.	34714
Alpina Real Estate Company S.C.A.	34729	Green Coast S.A.	34752
Aviation Finance S.A.	34708	H2M Conseils S.à r.l.	34721
Balkan Reconstruction Investment Financing S.C.A. Sicar	34718	Halter S.A. SPF	34707
Balkan Reconstruction Investment Financing S.C.A. Sicar	34709	HgCapital (Luxembourg) S.à r.l.	34722
Bario Participations S.A.	34713	International Art Management SA	34706
BELLUS Health Luxco I S.à r.l. & Cie S.C.S.	34719	Julius Textile Investment S.à r.l.	34721
Bulco S.à r.l.	34720	Kujtesa Max S.à r.l.	34713
CARDOSO et Cie S.à r.l.	34721	Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à r.l.	34711
Casino Développement Europe Sàrl	34730	Life Settlements Capital S.A.	34707
CI-LUX S.A.	34711	Marathon Asnières (Lux) S.à r.l.	34715
Columbia CANAWS Partners IV S.à r.l.	34716	Mederach Investments S.à r.l.	34718
Columbus VC S.A.	34752	MH-SH S.A.	34719
Corsica Paradise S.A.	34712	MYTransfer Luxembourg S.A.	34706
Cosma Finance International S.A.	34716	Parts Holdings S.à r.l.	34717
C.R. Entreprises S.A.	34724	Privity Holding S.A.	34716
C.R. Entreprises S.A.	34730	Privity Holding S.A.	34707
Deldeg Multi-Projects S.A.	34729	REC - Renewable Energy Certificates S.A.	34714
Dudinka Holding S.A.	34715	Rigby S.A.	34709
D-Wind S.à r.l.	34717	Roundabout S.à r.l.	34717
EPP Asnières (Lux) S.à r.l.	34712	Stratmed Investments S.A.	34712
EPP Noisy Le Grand (Lux) S.à r.l.	34713	Sun Flare S.A.	34715
Exess Europe S.A.	34710	SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l.	34719
Financière Saint Eloi	34706	Technology Capital S.A.	34710
Fondiam S.A.	34718	U.S. Fixed Income Fund Management Company S.A.	34720
Fondinvest Wit Holding S.A.	34724	W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg	34708
Fondinvest Wit S.A.	34724		
Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.	34709		

MYTransfer Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3380 Noertzange, 91, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 81.859.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036765/3038/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03701. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Financière Saint Eloi, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 45.263.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 08 octobre 1993 entre:

Société domiciliée: Financière Saint-Eloi.
Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
RCS Luxembourg: B 45.263

Et

Domiciliataire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. (anciennement ING Trust Luxembourg SA)
Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
RCS Luxembourg: B 28.967

A pris fin avec effet au 31 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 03 mars 2009.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009036577/655/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

International Art Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 99.661.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de la clôture de liquidation tenue en l'étude de Me Wersandt Carlo le 23 février 2009.

Il résulte d'un acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2009, Relation: LAC/2009/7362, que:

- l'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister;
- l'assemblée décide que tous les documents et livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège de la société.

Pour extrait délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Me Carlo Wersandt

Notaire

Référence de publication: 2009036894/9127/18.

(090041438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Halter S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 137.215.

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 9 janvier 2009 à 16.00 heures

Résolutions unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

Marco Sterzi / Francesca Docchio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009036939/9125/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05080. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Life Settlements Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.672.

FIDUCIAIRE EUROLUX, société anonyme, a dénoncé le siège social au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, de la société LIFE SETTLEMENTS CAPITAL S.A. en date du 13 mars 2008 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE EUROLUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009036921/607/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Privity Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.077.

Constituée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2003, acte publié au Mémorial C no 135 du 3 février 2004. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 30 septembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 1223 du 1^{er} décembre 2004.

MODIFICATION

Le bilan au 31 décembre 2007 a été enregistré à Luxembourg le 29 janvier 2009 auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence: LSO: DA/10405, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009 sous la référence L090020270.06.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Privity Holding S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009036881/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03505. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.366.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 20 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 20 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC,
- Mark VENNEKENS, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009036963/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07576. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090041595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Albina Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 105.230.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009036884/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03158. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090041399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Aviation Finance S.A., Société Anonyme.**Capital social: CHF 80.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.850.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 avril 2008

- Il résulte du dit procès-verbal, que le mandat de Monsieur Marcel STEPHANY, Expert comptable, ayant pour adresse professionnelle Cité Aline Mayrisch 23, L-7268 Bereldange, Luxembourg, a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009037003/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07666. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090041459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

BRIF SCA SICAR, Balkan Reconstruction Investment Financing S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.704.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009036814/239/13.

(090041627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Rigby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 58.042.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 26 février 2009

Le siège social de la société est transféré du 412F, route d'Esch, Luxembourg au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2009.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Certifié sincère et conforme

RIGBY S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009036911/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03749. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.863.

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 6 août 2008

En date du 6 août 2008, l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:
de renouveler les mandats des personnes suivantes:

- Monsieur Guy HARLES

- Monsieur Guy DUBOIS

en tant que Gérants de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Depuis cette date, le Conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Monsieur Guy HARLES

Monsieur Guy DUBOIS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009036374/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Technology Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.127.

FIDUCIAIRE EUROLUX, société anonyme, a dénoncé le siège social au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, de la société TECHNOLOGY CAPITAL S.A. en date du 13 mars 2008 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE EUROLUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009036917/607/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Exess Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 84.946.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2008, a été nommée en lieu et place de l'administrateur Claude PRAT, démissionnaire, Madame Sabine KIRSCH, née le 2 novembre 1967 à Messancy (B), avec adresse professionnelle à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris. Le mandat du nouvel administrateur se terminera à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Romain LUTGEN

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009037021/268/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Aberdeen Indirect Property Partners Asia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.541.

Suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 2 février 2009, les actionnaires de la société anonyme 'Aberdeen Indirect Property Partners Asia S.A.' ont pris les résolutions suivantes:

- Approbation de la démission de Nigel Storer avec effet au 21 janvier 2009;
- Élection de Victoria Brown, ayant son adresse professionnelle au 2B rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme administrateur de la société, avec effet au 21 janvier 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012;
- Élection de Andrew Smith, ayant son adresse professionnelle à One Bow Churchyard, Cheapside, Londres EC4M 9HH, Royaume Uni, comme administrateur de la société, avec effet au 21 janvier 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

- Rickard Backlund
- Victoria Brown
- Jon Gustav Martin Rikard Lekander
- Andrew Smith

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009036979/801/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

CI-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck I.
R.C.S. Luxembourg B 125.577.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis démissionnaire de mes fonctions d'administrateur que j'occupe depuis le 21 Mars 2007 au sein de votre société.

Bettembourg, le 06 Mars 2009.

Carlos MILHANO.

Référence de publication: 2009037013/10042/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04663. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090041631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.206.

Par décision du conseil de gérance tenu le 3 mars 2009 au siège social de la Société il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Murat Erkurt, gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009037016/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03919. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090041462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.337.

Suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 2 février 2009, les actionnaires de la société anonyme 'Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A.' ont pris les résolutions suivantes:

- Approbation de la démission de Nigel Storer avec effet au 21 janvier 2009;
- Élection de Victoria Brown, ayant son adresse professionnelle au 2B rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme administrateur de la société, avec effet au 21 janvier 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012;
- Élection de Andrew Smith, ayant son adresse professionnelle à One Bow Churchyard, Cheapside, Londres EC4M 9HH, Royaume Uni, comme administrateur de la société, avec effet au 21 janvier 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

- Rickard Backlund
- Victoria Brown
- Jon Gustav Martin Rikard Lekander
- Andrew Smith

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009036981/801/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04089. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090041768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

EPP Asnières (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.960.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/03/2009.

Pour EPP Asnières (Lux) S.à r.l., en liquidation volontaire

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009037259/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03105. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Stratmed Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.790.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon

L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009037250/510/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC04033. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Corsica Paradise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.785.

Extrait sincère et conforme du conseil d'Administration du 4 mars 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Monsieur Roel SCHRIJEN, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Monsieur Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Corsica Paradise S.A.

Représentée par Mr. Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2009037004/1084/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

EPP Noisy Le Grand (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 80.136.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/03/2009.

Pour EPP Noisy Le Grand (Lux) S.à r.l., en liquidation volontaire

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009037248/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03102. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Kujtesa Max S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 181.820,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 12 février 2009 sous le numéro L090024500.05, modifiés en date du 11 février 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Vincent Bouffioux

Gérant

Référence de publication: 2009037315/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01799. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Bario Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.073.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Monsieur Roel SCHRIJEN, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion.

2. La nomination de Monsieur Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Bario Participations

Représentée par M. Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2009037006/1084/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

GoldenTree Asset Management Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.969.

—
Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 26 janvier 2009

Il résulte d'une résolution des actionnaires prise en date du 26 janvier 2009 que les décisions suivantes ont été prises:
- démission de Madame Elena Morrisova, gérant B de la société ci-après mentionnée avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 4 Mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009037297/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03125. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

GloBull Investment and Development Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.344.

—
Constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2002, acte publié au Mémorial C no 89 du 29 janvier 2003, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 131 du 7 février 2007.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GloBull Investment and Development Management S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009037320/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03841. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

REC - Renewable Energy Certificates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.120.

—
Extrait sincère et conforme du conseil d'Administration du 4 mars 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Monsieur Roel SCHRIJEN, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Monsieur Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

REC Renewable Energy Certificates S.A.

Représentée par Mr. Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2009036993/1084/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03628. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Marathon Asnieres (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 107.085.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/03/2009.

Pour Marathon Asnières (Lux) S.à.r.l., en liquidation volontaire

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009037249/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03103. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Dudinka Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.945.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 12 février 2009

Monsieur Hans DE GRAAF a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DUDINKA HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009037369/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Sun Flare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.093.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mr Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 16 septembre, 2008 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A.

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 16 septembre, 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. et CMS Management Services S.A.

Luxembourg, le 6 Mars, 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur Délégué

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2009036992/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Cosma Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 66.035.

Le bilan et l'annexe au 31.12.2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COSMA FINANCE INTERNATIONALE S.A.

Société Anonyme

Claude SCHMITZ / Carlo DE FEO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009037282/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03136. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Privity Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.077.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 12 février 2009

Monsieur Benoît NASR a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 10/03/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Privity Holding S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009037389/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Columbia CANAWS Partners IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 140.958.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prise par les associés de la Société en date du 5 mars 2009 que le gérant suivant de la Société a démissionné avec effet au 5 mars 2009:

- M. Patrice Gallasin;

et que la personne suivante a été nommé gérant de classe B de la Société avec effet au 5 mars 2009, et ce pour une durée indéterminée:

- Mme. Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009036958/4287/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Roundabout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 55.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.745.

Suite à l'Assemblée générale extraordinaire de MGP Castle S.à r.l., associée de Roundabout S.à r.l., tenue le 12 février 2009, il est à noter le changement de dénomination de MGP Castle S.à r.l. en MGP Roundabout S.à r.l.

12 mars 2009.
Roundabout S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2009037296/3648/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Parts Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 113.502.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009036824/242/13.

(090041922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

D-Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.946.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 12 décembre 2008

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 12 Décembre 2008, les parts de la société ont été transférées comme suit:

EPFCEE SA ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a transféré ses parts ordinaires détenues dans la Société comme suit:

- 97989 parts ordinaires à Enercap Power Fund I LP, ayant son siège social au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, représenté par son General Partner ECP (Guernsey) Limited, ayant son siège social au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD,

- 2011 parts ordinaires à Enercap Power Fund IA LP, ayant son siège social au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, représenté par son General Partner ECP (Guernsey) Limited, ayant son siège social au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD,

Luxembourg, le 20 janvier 2009.
TCG Gestion SA
Signatures
Manager

Référence de publication: 2009036990/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Mederach Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 98.549.

Le bilan clos au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650, L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009037222/1652/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04460. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090041994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

BRIF SCA SICAR, Balkan Reconstruction Investment Financing S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.704.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009036813/239/13.

(090041634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Fondiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 39.687.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
qui s'est déroulée au siège social de Luxembourg, le 18 février 2009 à 14.30 heures*

Les actionnaires de la société 'FONDIAM S.A.' représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Emile FABER, demeurant à L-4914 Bascharage, 14, rue des Champs;

- Monsieur Paul GLESENER, demeurant à L-8230 Mamer, 66, rue Gaaschtbiereg;

- Monsieur Daniel SCHUSTER, demeurant à D-66706 Perl, 87, Bergstrasse;

2) le mandat du commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée 'Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-rue.

3) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015 statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Les Actionnaires

Signature

Référence de publication: 2009036434/1044/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07763. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090041007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

MH-SH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswée.
R.C.S. Luxembourg B 68.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009036802/201/12.

(090041710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

BELLUS Health Luxco I S.à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 94.026.

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 2003, acte publié au Mémorial C no 731 du 10 juillet 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 février 2009, non encore publié au Mémorial.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELLUS Health Luxco I S.à r.l. & Cie S.C.S.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009036983/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03511. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 200.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 110.638.

Extrait des résolutions

adoptées par les associés de la Société le 18 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés du 18 décembre 2008:

1/ Les associés ont nommé un nouveau gérant avec effet au 18 décembre 2008 et pour une durée illimitée:

M. Heinrich Hoppmann, gérant de société, né le 22 mai 1958, demeurant au Steinebacher Feld, 7, D-86949 Windach, Allemagne.

2/ De rayer avec effet immédiat, PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que personne chargée du contrôle des comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Jana Oleksy

Gérant

Référence de publication: 2009036417/9249/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04282. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Bulco S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack.

R.C.S. Luxembourg B 74.202.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009037271/1629/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03574. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Gemini Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.589.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009037516/5770/12.

(090042269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

U.S. Fixed Income Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.053.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 février 2009 a décidé:

- de renouveler, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, les mandats d'administrateurs de:

* Mr. Tom WEILAND, Senior Manager Industry Relations, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L - 4360 Esch-sur-Alzette;

* Mr. Eduard KOSTER, Vice-President, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L - 4360 Esch-sur-Alzette;

* Mrs. Annemarie ARENS, Vice-President, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L - 4360 Esch-sur-Alzette,

- de renouveler le mandat de Ernst and Young S.A., Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS B-47771, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour U.S. FIXED INCOME FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009037035/1126/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

CARDOSO et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 44.595.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/03/2009.

Pour CARDOSO ET CIE S.à R.L.

Dominique RANSQUIN

Le liquidateur

Référence de publication: 2009037312/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04388. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

H2M Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 139.957.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009036791/220/12.

(090041836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Julius Textile Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.860.

*Extrait des résolutions prises
par l'associé unique en date du 26 février 2009*

1. Les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés pour une durée indéterminée

Conseil de Gérance

- Dr. Mathias Hink, né le 12 janvier 1965, à Hambourg (Allemagne), avec adresse professionnelle à 42, Berkeley Square, London W1J 5AW, Grande-Bretagne

- Dr. Ion Florescu, né le 16 octobre 1957, à Bucarest (Romania), avec adresse professionnelle à 42, Berkeley Square, London W1J 5AW, Grande-Bretagne

2. le mandat de la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été renouvelé en tant que réviseur d'entreprise et non plus en tant que commissaire aux comptes. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Brian McMahon, Mme Esther Raudszus, Dr. Mathias Hink et Dr. Ion Florescu

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Julius Textile Investment S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009036562/1649/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02817. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

HgCapital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.907.

—
In the year two thousand and nine, on the twentieth of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "HgCapital (Luxembourg) S.à r.l.", (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 135.907, incorporated by deed enacted on 11 January 2008, published in the Luxembourg Memorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations, number 521 page 24982 dated on March 1st, 2008.

The meeting is presided by Régis Galiotto, lawyer, residing at Luxembourg, with professional address at 15 côte d'Eich, L-1540 Luxembourg.

The chairman appoints a secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, lawyer, residing at Luxembourg with professional address at 15 côte d'Eich, L-1540 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of 25 (twenty five euros) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Waiving of notice;
- 2) To change the Company's financial year closing date, from April 1st to March 31st ;
- 3) To change the closing date of the financial year having started on May 1st, 2008;
- 4) To amend article nineteen of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

It is unanimously resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledged having been sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from April 1st to March 31st.

Third resolution

The meeting decides to change the closing date of the financial year, having started on May 1st, 2008 from April 30, 2009 to March 31st, 2009.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article nineteen of the Articles of Incorporation and to give it the following wording:

" **Art. 19.** The Company's accounting year starts on April 1st and ends on and closes on March 31st of each year."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "HgCapital (Luxembourg) S.à r.l.", (la "Société") ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 135.907, constituée suivant acte reçu le 11 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 521 page 24982 du 1^{er} mars 2008.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement au 15 côte d'Eich, L-1540 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement au 15 côte d'Eich, L-1540 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les

500 (cinq cents) parts sociales de 25 (vingt-cinq) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Dispense de préavis;
- 2) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 1^{er} avril au 31 mars;
- 3) Changer la date de la clôture pour l'exercice ayant commencé 1^{er} mai 2008;
- 3) Modifier l'article dix-neuf des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est résolu à l'unanimité que l'associé unique renonce à son droit à l'information préalable de la réunion en cours; l'associé unique a reconnu avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué, par conséquent il a convenu de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre résolu à l'unanimité que toute la documentation produite pour la réunion a été mis à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 1^{er} avril au 31 mars.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice, ayant débuté le 1^{er} mai 2008 du 30 avril 2009, au 31 mars 2009.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 19. "L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2405. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 FEV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009037566/211/108.

(090042787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

C.R. Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.646.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 juin 2007 que:

- A démissionné de sa fonction de réviseur d'entreprise et de commissaire aux comptes:

* Monsieur Marc MULLER, expert comptable, né le 21/08/1951 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

- A été nommée à la fonction de réviseur d'entreprise:

* Monsieur Richard GAUTHROT, expert-comptable, né le 14/11/1960 à Nancy (F), demeurant professionnellement au 8, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009037031/677/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03173. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

**Fondinvest Wit S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Fondinvest Wit Holding S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 61.447.

L'an deux mille neuf, le neuf mars,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FONDINVEST WIT HOLDING S.A.", avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg le 31 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 72 du 4 février 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu devant le même notaire en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 964 du 6 novembre 2001. La société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61447.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annie SVETENHAM, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie BIRCK, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Décision d'abroger le statut de holding de la société, de modifier en conséquence son objet social en société anonyme de participations financières (SOPARFI) avec effet au 1^{er} janvier 2009 et modification subséquente de l'article 2 des Statuts de la Société.

2) Changement de la dénomination sociale de la société en FONDINVEST WIT S.A. et modification subséquente de l'article 1 alinéa 1 des statuts de la société.

3) Nouvelle autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital en une fois ou en plusieurs tranches dans un délai de 5 ans et fixation du capital autorisé à la somme de EUR 1.550.000.-.

4) Refonte complète des Statuts afin de les mettre en conformité avec les résolutions relatives aux points 1 à 3 ci-dessus et avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

5) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social et de conférer aux articles 2 et 14 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter."

" **Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, comme conséquence de la première résolution de modifier la dénomination de la société, de manière à ce que l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des Statuts ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} alinéa 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FONDINVEST WIT S.A." "

Troisième résolution

L'Assemblée décide de refixer le capital autorisé à la somme de EUR 1.550.000.- et d'autoriser et de charger le Conseil d'Administration de la Société à réaliser une augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, comme conséquence de la troisième résolution de modifier l'article 3, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000.-), représenté par cent soixante mille (160.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5.-) par action.

Le capital autorisé de la société est établi à un million cinq cent cinquante mille euros (EUR 1.550.000.-) et sera représenté par trois cent dix mille (310.000) actions d'une valeur de cinq euros (EUR 5.-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication du présent acte en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; Il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, comme conséquence des précédentes résolutions et en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée, de procéder à la refonte des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

"A - Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FONDINVEST WIT S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B - Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000.-), représenté par cent soixante mille (160.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5.-) par action.

Le capital autorisé de la société est établi à un million cinq cent cinquante mille euros (EUR 1.550.000.-) et sera représenté par trois cent dix mille (310.000) actions d'une valeur de cinq euros (EUR 5.-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication du présent acte en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; Il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C - Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une

réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D - Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E - Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins 10 pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le trente et un du mois de mars à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F - Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G - Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Swetenham, M. H. Goncalves, S. Birck et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Acte Civils, le 12 mars 2009. Relation: LAC/2009/9596. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009037750/5770/273.

(090043094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Alpina Real Estate Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.697.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54729 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009036781/211/12.

(090041925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Deldeg Multi-Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 128.324.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire des actionnaires du 17 novembre 2008*

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire les mandats d'administrateurs de M. Pierre Delandmeter, Mme Bénédicte Degeest et M. Yannick Deschamps ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Vincent la Mendola jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour Deldeg Multi-Projects S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009037036/2948/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

C.R. Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.646.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 juin 2005 que:

- A démissionné de sa fonction d'administrateur:

* Monsieur Jean-Claude Rizzon, administrateur de sociétés, né le 18 janvier 1952 à Longeville-les-Metz (France), demeurant au 20, rue du Baoëton à F-57160 Moulins-les-Metz,

- A été élu au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Monsieur Didier SIMON, employé privé, né à Aye (B) le 08/03/1971, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3a rue G. Kroll

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Alain Gouverneur, administrateur de sociétés, né à Libramont(B) le 16/12/1969, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3a rue G. Kroll

* Monsieur Claude Rizzon, administrateur de sociétés, né le 04.11.1923 à Cismon del Grappa (Italie), demeurant 45, Rue de Verdun à F-57160 à Moulins-Lès-Metz

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Rizzon est confirmé.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009037039/677/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Casino Developpement Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.732.786,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.408.

L'an deux mil neuf, le seize février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Casino Developpement Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.408 (la Société). La Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2060 du 26 août 2008.

Ont comparu:

(1) BSEPEF1B FCPR, fonds commun de placement à risques, représenté par la société de gestion Bridgepoint Capital, société par actions simplifiée de droit français au capital de 480.000 euros, dont le siège social est sis 37-39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 380 223 313 R.C.S. Paris;

ici représentée par M^e Caroline Muller, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(2) BSEPEF 2 FCPR, fonds commun de placement à risques, représenté par la société de gestion Bridgepoint Capital, société par actions simplifiée de droit français au capital de 480.000 euros, dont le siège social est sis 37-39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 380 223 313 R.C.S. Paris,

ici représentée par M^e Caroline Muller, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(3) Bridgepoint Capital (Nominees) Limited, une société organisée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 3139614, ayant son siège social 30 Warwick Street, Londres, W1B 5AL, Royaume-Uni,

ici représentée par M^e Caroline Muller, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(4) BSEPEF 3, fonds commun de placement à risques représenté par la société de gestion Bridgepoint Capital, société par actions simplifiée de droit français au capital de 480.000 euros, dont le siège social est sis 37-39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 380 223 313 R.C.S. Paris,

ici représentée par M^e Caroline Muller, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(5) Casino Mundial Inc., société de droit québécois constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les Compagnies (Québec), dont le siège social est sis 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), Canada H3A 3G6,

ici représentée par M^e Caroline Muller, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(6) M. Thierry Burroni, dirigeant d'entreprises, né le 13 septembre 1959, à Orange, France, demeurant 4B, route de Lyon, 69250 Fleurieu sur Saône,

ici représenté par M^e Caroline Muller, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(7) M. Hervé Cacheur, dirigeant d'entreprises, né le 26 juin 1969, à Compiègne, France, demeurant 64, avenue Jean Jaurès, 69370 Saint Didier au Mont d'Or;

ici représenté par Me Caroline Muller, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(8) M. Laurent Lassiaz, dirigeant d'entreprises, né le 15 août 1965, à Albertville, France, demeurant 1, rue Pierre Basset, 69160 Tassin la Demi Lune; et

ici représenté par Me Caroline Muller, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(9) M. Grégoire Talamon, dirigeant d'entreprises, né le 17 juillet 1961, à Troyes, France, demeurant 32, rue Chazière, 69004 Lyon;

ici représenté par M^e Caroline Muller, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes désignées du point (1) à (3) ci-dessus sont désignées comme étant les Associés. Les parties comparantes désignées du point (3) à (9) inclus ci-dessus sont désignées collectivement comme les Souscripteurs, et après l'augmentation du capital de la Société selon les première et deuxième résolutions ci-dessus, conjointement avec les parties comparantes désignées du point (1) à (3) les Associés.

Les Associés, tel que représentés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 18.500 (dix huit mille cinq cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société de 18.500 EUR (dix huit mille cinq cents euros), sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 9.714.286 EUR (neuf millions sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt six euros), afin de porter le capital social de son montant actuel de 18.500 EUR (dix huit mille cinq cents euros) représenté par 18.500 (dix huit mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, à 9.732.786 EUR (neuf millions sept cent trente deux mille sept cent quatre vingt six euros) par l'émission de 9.714.286 (neuf millions sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt six) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 2 ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée ci-dessous;

4. Création d'une section "VII. Définitions" dans les statuts de la Société;
 5. Modification et refonte subséquente et nouvelle numérotation des Statuts dans leur intégralité et, le cas échéant, insertion ou modification des titres dans les Statuts;
 6. Nomination de nouveaux gérants de classe A et confirmation d'un gérant de classe B;
 7. Révocation d'un gérant de classe B;
 8. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Halsey Group afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société; et
 9. Divers.
- III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter et augmentent par les présentes le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 9.714.286 EUR (neuf millions sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt six euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 18.500 EUR (dix huit mille cinq cents euros) représenté par 18.500 (dix huit mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, à 9.732.786 EUR (neuf millions sept cent trente deux mille sept cent quatre vingt six euros) par l'émission de 9.714.286 (neuf millions sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt six) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital de la manière suivante:

Souscription - Paiement

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire à l'ensemble des nouvelles parts sociales, comme indiqué au tableau ci-dessous, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature composé de 9.714.286 (neuf millions sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-six) actions (les Actions) qu'ils détiennent dans le capital social de la société Joagroupe Holding, société par actions simplifiée de droit français, au capital de 9.714.286 euros, dont le siège social est sis 10 promenade de la Côte Vermeille, 66140 Canet en Roussillon, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 493 883 880 R.C.S. Perpignan, à la Société.

Ces Actions ayant une juste valeur marchande estimée à 9.714.286 EUR (neuf millions sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt six euros) représentant cent pour cent (100%) du capital social de Joagroupe Holding.

Cet apport en nature des Actions à la Société d'un montant total de 9.714.286 EUR (neuf millions sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-six euros) sera affecté au capital social de la Société.

Les Associés et la Société (les Parties) ont fourni un bilan, permettant d'établir la valeur marchande des Actions, qui sera annexé au présent acte.

Les apports réalisés par les Associés à la Société à l'occasion de la présente augmentation de capital social de la Société sont détaillés dans le tableau qui suit:

Associés	Apport en nature d'Actions de un euro de valeur nominale	Nombre de parts sociales souscrites	Valeur des parts sociales souscrites
BSEPEF1B FCPR	2.055.927	2.055.927	2.055.927 EUR
BSEPEF 2 FCPR	3.505.380	3.505.380	3.505.380 EUR
BSEPEF 3	72.967	72.967	72.967 EUR
Casino Mundial Inc.	3.400.000	3.400.000	3.400.000 EUR
Monsieur Laurent Lassiaz	242.861	242.861	242.861 EUR
Monsieur Thierry Burroni	145.717	145.717	145.717 EUR
Monsieur Hervé Cacheur	145.717	145.717	145.717 EUR
Monsieur Grégoire Talamon	145.717	145.717	145.717 EUR
Total	9.714.286	9.714.286	9.714.286 EUR

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"5.1. Le capital social est fixé à neuf millions sept cent trente deux mille sept cent quatre vingt six euros (9.732.786 EUR) représenté par neuf millions sept cent trente deux mille sept cent quatre vingt six (9.732.786) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

Les Associés décident d'insérer aux statuts une section définition, qui aura la teneur suivante:

"VIII. Définitions

Affiliés d'une personne donnée désigne toute personne morale ou copropriété de valeurs mobilières qui, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités, contrôle ou est contrôlée par cette personne donnée, ou est contrôlée, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités, par une personne qui contrôle cette personne donnée, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités, étant précisé que, le terme "contrôle" (ou le verbe "contrôler") s'entend du pouvoir de gérer ou d'administrer une personne ou une copropriété de valeurs mobilières, ou d'en nommer les organes de gestion et d'administration, ou de désigner la majorité des membres de ces derniers, par voie de droits de vote, contractuelle ou autre.

Associés désigne tout détenteur de Titres.

CMI désigne Casino Mundial Inc. société de droit québécois constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les Compagnies (Québec), dont le siège social est sis 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), Canada H3A 3G6.

Croissance Externe désigne toute opération d'acquisition de société ou autre entité ou fonds de commerce exerçant directement ou indirectement des activités concurrentes à celles du Groupe, ainsi que toute nouvelle concession pour l'exploitation d'un casino en France ou à l'étranger.

CFO désigne Casinos France Overseas, société par actions simplifiée de droit français au capital de 37.000 euros, dont le siège social est sis 37-39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre et des Sociétés sous le numéro 507 451 219 R.C.S Paris.

Délai d'Inaccessibilité Investisseur désigne l'impossibilité de transférer les parts sociales et autres Titres détenues dans la Société avant le 30 mars 2009, sauf au au titre d'un Transfert autorisé conformément à l'article 9 du Pacte d'Associés.

Dirigeant désigne Monsieur Burroni, Monsieur Cacheur, Monsieur Lassiaz et Monsieur Talamon et la Société Civile, ainsi que toute personne qui sans être un Investisseur Financier ou un Investisseur Industriel, (i) détient un ou des titres acquis d'un Dirigeant, d'un Investisseur Financier ou d'un Investisseur Industriel et (ii) est un salarié ou un mandataire social du Groupe.

Filiales désigne les Filiales Principales et les Sous Filiales.

Filiale Principale désigne CFO, et Joagroupe Holding société par actions de droit français et toute future nouvelle filiale directe de la Société.

Groupe désigne la Société, les Filiales Principales, et ses Sous-Filiales.

Groupe Cogit désigne la société Groupe Cogit, société anonyme de droit français, au capital de 3.200.000 euros, dont le siège social est sis rue des Alizés, BP 7133 - 97233 Schoelcher.

Investisseurs désigne les Investisseurs Financiers et les Investisseurs Industriels.

Investisseurs Financiers désigne BSEPEF 1B FCPR, BSEPEF 2 FCPR, BSEPEF 3 FCPR et Bridgepoint Capital (Nominees) ainsi que toute personne qui détient un ou des Titres acquis de ces entités ou d'un Investisseur Financier et qui est un Affilié d'un Investisseur Financier.

Investisseurs Industriels désigne CMI ainsi que toute personne qui détient un ou des Titres acquis de CMI ou d'un Investisseur Industriel et qui est un Affilié d'un Investisseur Industriel.

Pacte d'Associés désigne le pacte signé entre la Société et les Associés.

Prêts désigne les Prêts d'Origine, tel que définis dans le Pacte d'Associés, ainsi que tout autre prêt ou avance en compte courant consenti à la Société, aux Filiales Principales ou aux Sous Filiales par les Investisseurs et/ou leurs Affiliés.

Société Civile désigne la société civile devant être majoritairement détenues par des membres du personnel du Groupe.

Sous-Filiales désigne tout Affilié contrôlé par les Filiales Principales.

Titre désigne toute valeur mobilière émise ou à émettre par la Société qu'il s'agisse, sans que cela ait un caractère limitatif, de Parts Sociales, de Warrants, d'obligations convertibles ou avec bons de souscription d'actions, remboursables, d'autres bons de souscription ou d'acquisition de titres, ou de toute autre valeur mobilière d'une quelconque nature susceptible de donner vocation à une part des profits, du boni de liquidation ou des droits de vote de la Société ou d'entraîner directement ou indirectement une augmentation de capital ou l'émission ou l'attribution de titre(s) donnant vocation, en pleine propriété ou en usufruit, à une part des profits, du boni de liquidation ou des droits de vote de la Société.

Titres Concernés désigne les titres faisant l'objet d'une offre d'acquisition, tel que cela est prévu par le Pacte d'Associés.

Titres Concernés Préemptés désigne les Titres Concernés qui font l'objet du droit de préemption tel que cela est prévu par le Pacte d'Associés.

Transfert désigne notamment, sans que cette liste soit limitative: (i) les transferts de droits d'attribution de titres résultant d'augmentation de capital par incorporation de réserves, provisions ou bénéfices ou de droits préférentiels de souscription à une augmentation de capital en numéraire, y compris par voie de renonciation individuelle, (ii) les transferts de titre gratuit ou onéreux, alors même qu'ils auraient lieu par voie d'adjudication publique ou en vertu d'une décision de justice, (iii) les transferts, sous forme de dation en paiement ou par voie d'échange, de partage, de prêt de titre, de vente à réméré, d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission, quelle que soit la forme de la ou des sociétés, ou à titre de garantie, résultant notamment de la constitution ou de la réalisation d'un nantissement de titres, (iv) les transferts en fiducie, ou de toute autre manière semblable, (v) la conclusion de tout engagement de sûreté ou de garantie portant sur les titres restreignant les droits des détenteurs de titres sur ses titres, notamment le gage et le nantissement de compte d'instruments financiers, et de tout contrat de bail sur les parts sociales de la Société, et (vi) les transferts portant sur la propriété, la nue-propriété, l'usufruit ou tous droits dérivant d'un Titre, y compris tout droit de vote ou de percevoir des dividendes, ou tout autre démembrement de la propriété de tout Titre.

Transférer désigne l'action consistant à effectuer un Transfert."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier et par la suite de reformuler et renuméroter les Statuts dans leur intégralité et, le cas échéant, d'insérer ou de modifier les titres dans les Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège Social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Casino Développement Europe S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance prise dans les conditions stipulées à l'article 8.2 (iii). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. La Société peut également rendre des prestations de services à ses filiales, de quelque nature que ce soit dans le respect de son objet social. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à neuf millions sept cent trente deux mille sept cent quatre vingt six euros (9.732.786 EUR) représenté par neuf millions sept cent trente deux mille sept cent quatre vingt six (9.732.786) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales et autres titres de la Société ne peuvent être Transférés entre associés que conformément au Pacte d'Associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ou de Titres n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est dirigée par un conseil de gérance (le Conseil) composé de six (6) membres dont:

(i) trois (3) membres de classe A seront désignés par une décision collective des Associés de la Société représentant plus de 50% des droits de vote de la Société sur recommandation conjointe des associés Investisseurs Financiers;

(ii) deux (2) membres de classe A seront désignés par une décision collective des Associés de la Société représentant plus de 50% des droits de vote de la Société sur recommandation de l'associé Investisseur Industriel; et

(iii) un (1) membre de classe B sera désigné par décision collective des Associés de la Société représentant plus de 50% des droits de vote de la Société, sur recommandation conjointe des Investisseurs Financiers, après avoir consulté les Investisseurs Industriels, qui devra être une personne extérieure au Groupe, aux Associés et à leurs Affiliés, être résident luxembourgeois, et avoir des compétences particulières en matière de gestion et d'administration de la Société en conformité avec les lois et réglementations applicables au Luxembourg.

7.2. Les membres du Conseil seront révocables ad nutum par décision collective des Associés de la Société représentant plus de 50% des droits de vote de la Société sur recommandation de tout ou partie des Associés de la Société. Les Associés représentant plus de 50% des droits de vote de la Société s'engagent à désigner dans les meilleurs délais un remplaçant au Conseil en cas de vacance d'un poste dans le respect des dispositions de l'article 7.1.

7.3. Les fonctions des membres du Conseil prendront automatiquement fin par leur décès, leur démission ou l'expiration de leur mandat.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Modalités de réunion du Conseil

(i) Toute convocation à une réunion du Conseil pourra être initiée par l'un des membres de classe A du Conseil et devra être adressée à chaque autre membre du Conseil avec un préavis minimal de sept (7) jours, sauf si tous les membres sont présents ou représentés à cette réunion du Conseil ou ont renoncé par écrit à ce préavis. Les membres du Conseil pourront participer aux réunions par voie de télétransmission (conférence téléphonique ou vidéoconférence), étant précisé que les membres du Conseil qui participeront à la réunion par télétransmission seront considérés comme présents. Afin de permettre aux membres du Conseil de participer à la réunion par télétransmission, l'auteur de la convocation devra déterminer la date et l'heure de cette réunion afin que celles-ci correspondent à un jour et à une heure ouvrable dans le pays de résidence de chacun des membres du Conseil.

Le Conseil ne pourra se réunir si un poste de membre du Conseil est vacant à la date de la réunion prévue alors que le nom d'un candidat a été proposé dans les formes prévues pour la nomination d'un gérant.

(ii) Il sera notifié au Conseil les informations suivantes:

(1) au plus tard le quinzième (15) jour précédent le début du prochain exercice social, un budget prévisionnel concernant la Société et faisant apparaître un bilan et un compte de résultat individuel (le Budget Annuel Individuel), qui devra être approuvé conformément à l'article 8.2 (ii);

(2) à compter de la date à laquelle une Filiale Principale autre que Joagroupe Holding prendra une participation dans une quelconque entité ou exercera directement une activité et au plus tard le quinzième (15) jour précédent le début du prochain exercice social, un budget prévisionnel annuel concernant le Groupe, faisant apparaître le bilan, le compte de résultat et le tableau de financement consolidés du Groupe (Budget Annuel Consolidé du Groupe), une comparaison de ces éléments avec le budget annuel consolidé du Groupe pour l'exercice en cours;

(3) à compter de la date à laquelle une Filiale Principale autre que Joagroupe Holding prendra une participation dans une quelconque entité ou exercera directement une activité et dans un délai de quarante (40) jours à compter du dernier jour de chaque mois, (i) le bilan et le compte de résultat consolidés du Groupe pour le mois précédent, (ii) un tableau de bord présentant le "cash flow" consolidé du Groupe pour le mois précédent, et (iii) une note comparant ces éléments avec le Budget Annuel Consolidé du Groupe de l'exercice en cours et de l'exercice précédent; et

(4) dans un délai de cent vingt (120) jours à compter du dernier jour de chaque exercice social, (i) le bilan et le compte de résultat de la Société, y compris ses annexes et le tableau de financement, audités par les réviseurs d'entreprise de la Société, et (ii) le bilan et le compte de résultat consolidés de la Société, y compris ses annexes et du tableau de financement, audités par les réviseurs d'entreprise de la Société.

(iii) La Société devra communiquer dans les meilleurs délais à chaque membre du Conseil l'ensemble des informations autres que de nature purement administrative ou réglementaire qui lui auront été communiquées par les Filiales Principales, à quelque titre que se soit.

(iv) Chacun des membres du Conseil disposera d'un droit d'accès général aux livres, registres et autres documents de la Société, sous réserve d'en faire la demande au gérant de classe B avec un préavis raisonnable.

(v) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.2. Représentation

(i) La Société sera représentée vis-à-vis des tiers par l'intervention d'un gérant de classe B, agissant au nom et pour le compte de la Société, dans les limites de son objet social et sous réserve des dispositions de l'article 8.2 (ii) et (iii), et des pouvoirs attribués à la collectivité des Associés conformément aux statuts de la Société ou au Conseil conformément aux présents statuts.

(ii) Décisions Importantes

Les décisions suivantes concernant la Société (les Décisions Importantes) ne pourront être adoptées qu'après décision préalable du Conseil statuant à l'unanimité des gérants de classe A:

1. approbation du Budget Annuel Individuel de la Société;

2. toute proposition aux Associés relative à la dissolution ou la liquidation de la Société et toute opération de dissolution ou de liquidation volontaire de Joagroupe Holding ou d'une Filiale Principale autre que Joagroupe Holding ayant une participation dans une quelconque entité ou exerçant directement une activité, étant précisé que tant que ladite Filiale Principale autre que Joagroupe Holding n'aura pas une participation dans une quelconque entité ou n'exercera pas directement une activité, toute proposition aux Associés relative à sa dissolution ou à sa liquidation sera considérée comme relevant des Décisions Significatives;

3. l'introduction en bourse de la Société, à condition que la forme sociale de la Société le permette, ou d'une Filiale Principale;

4. la mise en place de tout plan de stock options ou de tout schéma donnant directement ou indirectement accès aux salariés du Groupe au capital de la Société;

5. tout accord entre un associé ou un Affilié d'un associé, d'une part, et la Société, d'autre part, à l'exception (i) des accords dont le montant cumulé n'est pas supérieur à 20.000 EUR (vingt mille euros) par an, et (ii) des accords conclus entre les membres du Groupe;

6. toute décision relative au financement de la Société, notamment par voie d'émission de Titres ou autre instrument financier, et à l'octroi de garanties ou de contre garanties par les Investisseurs, si les Investisseurs Industriels ont notifié au Conseil leur souhait de participer à ce financement conformément à l'article 13.1.3. du Pacte d'Associés;

7. toute décision relative à la cession par la Société de tout ou partie de sa participation dans le capital d'une Filiale Principale avant l'expiration du Délai d'Incessibilité Investisseur;

8. toute modification des stipulations des contrats relatifs aux Prêts et tout remboursement volontaire des Prêts consentis à la Société pour lequel le remboursement ne serait pas réparti entre les créanciers au prorata de leurs participations dans ces Prêts;

9. toute décision conduisant en pratique aux mêmes conséquences que l'une quelconque des décisions mentionnées aux paragraphes 1 à 8 ci-dessus,

étant précisé que, par exception à ce qui précède, toute décision mentionnée aux paragraphes ci-dessus pour laquelle les conditions de majorité prévues n'auront pas été réunies, lors de trois réunions successives du Conseil au cours desquelles les représentants nommés sur recommandation de l'Investisseur Industriel n'auront pas été présents, pourra être valablement adoptée lors de la quatrième réunion en réunissant les conditions de majorité prévues pour les Décisions

Significatives, étant précisé que les trois premières réunions successives ne pourront intervenir pendant une période plus courte que deux (2) mois.

(iii) Les Décisions Significatives

Les décisions suivantes concernant la Société (les Décisions Significatives) ne pourront être adoptées qu'après décision préalable du Conseil statuant à la majorité simple des gérants de classe A:

1. toute proposition d'approbation des comptes annuels et semestriels de la Société et des Filiales Principales;
2. toute création d'une nouvelle Filiale Principale ou d'un établissement secondaire de Société et toute opération de dissolution ou liquidation obligatoire d'une Filiale Principale;
3. toute émission de valeurs mobilières par une Filiale Principale et toute modification du capital d'une Filiale Principale (sans préjudice des dispositions de l'article 8.2 (ii) 6);
4. toute modification des statuts d'une Filiale Principale qui ne doit pas résulter d'un changement de la législation ou de la réglementation qui lui sont applicables;
5. tout investissement, acquisition ou cession d'actifs (qui ne sont pas une cession d'actif visée à l'article 8.2 (ii) 7) et toute opération de Croissance Externe réalisée par la Société d'un montant supérieur à 2.000.000 EUR (deux millions d'euros);
6. tout emprunt ou prêt, octroi de cautions, sûretés, avals et garanties ou engagements hors bilan de la Société d'un montant supérieur à 500.000 EUR (cinq cent mille euros);
7. l'embauche, le licenciement ou la modification de la rémunération de tout salarié de la Société dont la rémunération globale brute annuelle, avantage en nature compris, excède 100.000 EUR (cent mille euros);
8. la nomination d'un réviseur d'entreprise de la Société;
9. toute décision relative au financement de la Société (par voie d'émission de Titres ou autrement) et à l'octroi de garanties ou de contre garanties par les Investisseurs, si les Investisseurs Industriels ont notifié au Conseil leur refus de participer à ce financement, conformément à l'article 13.1.3. du pacte d'associés;
10. toute décision de la Société aux termes du Pacte d'Associés qui sera conclue avec les associés de la Société Civile, tel que ce terme est défini dans le Pacte d'Associés;
11. la détermination du nombre de Titres Concernés Prémptés, tel que ce terme est défini dans le Pacte d'Associés, dans le cadre des dispositions des articles 5.4.3, 5.4.4 et 5.4.5 du Pacte d'Associés;
12. l'attribution des rompus des Titres Concernés, tel que ce terme est défini dans le Pacte d'Associés au plus fort reste conformément aux dispositions de l'article 5.4.6. du Pacte d'Associés;
13. toute notification rendue nécessaire en vertu des dispositions de l'Article 5.4.7 du Pacte d'Associés;
14. toute décision relative au litige opposant CFO aux actionnaires de Groupe Cogit, ou ses Affiliés, étant précisée que les décisions relatives à la défense des associés de la Société resteront du seul ressort de ces derniers;
15. en collaboration avec les Investisseurs Financiers, le recrutement de nouveaux Dirigeants de la Société, tel que ce terme est défini dans le Pacte d'Associé, dans les conditions prévues à l'article 5.8.1. du Pacte d'Associés;
16. l'approbation de la forme de l'engagement de confidentialité dans les conditions prévues par le Pacte d'Associés en son article 19.3; et
17. le transfert, dans la même commune, du siège social de la Société.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).
- (ii) Les décisions des Associés, quel qu'en soit le type de décisions, seront constatées par procès-verbal ou tous autres écrits, conformément au droit luxembourgeois, et l'original de ces décisions sera conservé au siège social de la Société.
- (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins dix (10) jours avant la date de l'assemblée, étant précisé que toute consultation des Associés, quel qu'en soit le mode, comprendra l'ordre du jour, le texte des résolutions à adopter, le ou les rapports requis par la loi ou les Statuts de la Société.
- (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée Générale Ordinaire) sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale Ordinaire ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale Ordinaire ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

Sont concernés:

- l'approbation des comptes de la Société; et
- toute décision relative à l'affectation du résultat de la Société aux associés de la Société.

(vii) Les décisions suivantes doivent être prises avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social de la Société (l'Assemblée Générale Extraordinaire):

- toute prorogation, dissolution, ou liquidation de la Société;
- toute distribution de dividendes aux associés de la Société;
- nomination d'un liquidateur;
- toute augmentation de capital;
- rachat par la Société de ses propres parts sociales;
- toute modification des statuts; et
- toute décision autre qui ne relève pas de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire ou des décisions prises à l'unanimité des associés de la Société aux termes des présents statuts.

(viii) Les décisions suivantes doivent être prises à l'unanimité des associés de la Société (les Décisions Unanimes):

- tout changement de nationalité de la Société;
- tout transfert du siège social à l'étranger;
- toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société; et
- toute introduction dans les Statuts de la Société de stipulation relative à l'exclusion d'un associé.

(ix) Les Associés de la Société peuvent adopter des décisions par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires), étant précisé que ces Résolutions Circulaires doivent être signées par l'ensemble des Associés de la Société, sous réserve des décisions qui nécessitent qu'une assemblée des Associés ait lieu par devant notaire, conformément au droit luxembourgeois.

(x) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) novembre et se termine le trente-et-un (31) octobre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, à condition que la Société compte plus de 25 associés, et que la Société dépasse pendant deux exercices consécutifs deux des trois critères suivants:

- un bilan annuel de 3.125.000 d'euros;

- un chiffre d'affaires net de 6.250.000 d'euros; et/ou
- 50 employés.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés et en particulier le Pacte d'Associés.

VIII. Définitions

Dans les présents statuts, les mots et expressions en gras ci-dessous ont la signification suivante:

Affiliés d'une personne donnée désigne toute personne morale ou copropriété de valeurs mobilières qui, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités, contrôle ou est contrôlée par cette personne donnée, ou est contrôlée, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités, par une personne qui contrôle cette personne donnée, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités, étant précisé que, le terme "contrôle" (ou le verbe "contrôler") s'entend du pouvoir de gérer ou d'administrer une personne ou une copropriété de valeurs mobilières, ou d'en nommer les organes de gestion et d'administration, ou de désigner la majorité des membres de ces derniers, par voie de droits de vote, contractuelle ou autre.

Associés désigne tout détenteur de Titres.

CMI désigne Casino Mondial Inc. société de droit québécois constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les Compagnies (Québec), dont le siège social est sis 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), Canada H3A 3G6.

Croissance Externe désigne toute opération d'acquisition de société ou autre entité ou fonds de commerce exerçant directement ou indirectement des activités concurrentes à celles du Groupe, ainsi que toute nouvelle concession pour l'exploitation d'un casino en France ou à l'étranger.

CFO désigne Casinos France Overseas, société par actions simplifiée de droit français au capital de 37.000 euros, dont le siège social est sis 37-39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre et des Sociétés sous le numéro 507 451 219 R.C.S Paris.

Délai d'Inaccessibilité Investisseur désigne l'impossibilité de transférer les parts sociales et autres Titres détenues dans la Société avant le 30 mars 2009, sauf au titre d'un Transfert autorisé conformément à l'article 9 du Pacte d'Associés.

Dirigeant désigne Monsieur Burroni, Monsieur Cacheur, Monsieur Lassiaz et Monsieur Talamon et la Société Civile, ainsi que toute personne qui sans être un Investisseur Financier ou un Investisseur Industriel, (i) détient un ou des titres acquis d'un Dirigeant, d'un Investisseur Financier ou d'un Investisseur Industriel et (ii) est un salarié ou un mandataire social du Groupe.

Filiales désigne les Filiales Principales et les Sous Filiales.

Filiale Principale désigne CFO, et Joagroupe Holding société par actions de droit français et toute future nouvelle filiale directe de la Société.

Groupe désigne la Société, les Filiales Principales, et ses Sous-Filiales.

Groupe Cogit désigne la société Groupe Cogit, société anonyme de droit français, au capital de 3.200.000 euros, dont le siège social est sis rue des Alizés, BP 7133 - 97233 Schoelcher.

Investisseurs désigne les Investisseurs Financiers et les Investisseurs Industriels.

Investisseurs Financiers désigne BSEPEF 1B FCPR, BSEPEF 2 FCPR, BSEPEF 3 FCPR et Bridgepoint Capital (Nominees) ainsi que toute personne qui détient un ou des Titres acquis de ces entités ou d'un Investisseur Financier et qui est un Affilié d'un Investisseur Financier.

Investisseurs Industriels désigne CMI ainsi que toute personne qui détient un ou des Titres acquis de CMI ou d'un Investisseur Industriel et qui est un Affilié d'un Investisseur Industriel.

Pacte d'Associés désigne le pacte signé entre la Société et les Associés.

Prêts désigne les Prêts d'Origine, tel que définis dans le Pacte d'Associés, ainsi que tout autre prêt ou avance en compte courant consenti à la Société, aux Filiales Principales ou aux Sous Filiales par les Investisseurs et/ou leurs Affiliés.

Société Civile désigne la société civile devant être majoritairement détenues par des membres du personnel du Groupe.

Sous-Filiales désigne tout Affilié contrôlé par les Filiales Principales.

Titre désigne toute valeur mobilière émise ou à émettre par la Société qu'il s'agisse, sans que cela ait un caractère limitatif, de Parts Sociales, de Warrants, d'obligations convertibles ou avec bons de souscription d'actions, remboursables, d'autres bons de souscription ou d'acquisition de titres, ou de toute autre valeur mobilière d'une quelconque nature susceptible de donner vocation à une part des profits, du boni de liquidation ou des droits de vote de la Société ou d'entraîner directement ou indirectement une augmentation de capital ou l'émission ou l'attribution de titre(s) donnant vocation, en pleine propriété ou en usufruit, à une part des profits, du boni de liquidation ou des droits de vote de la Société.

Titres Concernés désigne les titres faisant l'objet d'une offre d'acquisition, tel que cela est prévu par le Pacte d'Associés.

Titres Concernés Prémptés désigne les Titres Concernés qui font l'objet du droit de préemption tel que cela est prévu par le Pacte d'Associés.

Transfert désigne notamment, sans que cette liste soit limitative: (i) les transferts de droits d'attribution de titres résultant d'augmentation de capital par incorporation de réserves, provisions ou bénéfices ou de droits préférentiels de souscription à une augmentation de capital en numéraire, y compris par voie de renonciation individuelle, (ii) les transferts de titre gratuit ou onéreux, alors même qu'ils auraient lieu par voie d'adjudication publique ou en vertu d'une décision de justice, (iii) les transferts, sous forme de datation en paiement ou par voie d'échange, de partage, de prêt de titre, de vente à réméré, d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission, quelle que soit la forme de la ou des sociétés, ou à titre de garantie, résultant notamment de la constitution ou de la réalisation d'un nantissement de titres, (iv) les transferts en fiducie, ou de toute autre manière semblable, (v) la conclusion de tout engagement de sûreté ou de garantie portant sur les titres restreignant les droits des détenteurs de titres sur ses titres, notamment le gage ou le nantissement de compte d'instruments financiers, et de tout contrat de bail sur les parts sociales de la Société, et (vi) les transferts portant sur la propriété, la nue-propriété, l'usufruit ou tous droits dérivant d'un Titre, y compris tout droit de vote ou de percevoir des dividendes, ou tout autre démembrement de la propriété de tout Titre.

Transférer désigne l'action consistant à effectuer un Transfert."

Sixième résolution

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes aux fonctions de nouveaux gérants de classe A de la Société entrant en vigueur à la date de la présente pour une durée de trois ans:

- Monsieur Alan Lewis, dirigeant d'entreprises, né le 1^{er} février 1952 et demeurant Southfield Farm, Farleigh Road, Backwell Near Bristol BS48 3PE, Grande Bretagne,

- Monsieur Benoît Bassi, dirigeant d'entreprises, né le 7 février 1956 et demeurant 56, rue Madame, 75006 Paris, France,
- Monsieur Vincent Briançon, dirigeant d'entreprises, né le 15 juillet 1972 et demeurant 12, cité Griset, 75011 Paris, France,
- Monsieur Alain Cousineau, dirigeant d'entreprises, né le 21 janvier 1942, demeurant 2500, Pierre Dupuy, appartement 207, H3C 4L1 Montréal (Québec), Canada, et
- Monsieur Gille Dufour, dirigeant d'entreprises, né le 28 décembre 1952, demeurant 13, rue Zéphir, JIX 7H3 à Orford (Québec) Canada.

Les Associés décident de confirmer la personne suivante aux fonctions de gérant de classe B:

- Halsey S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisé selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois, sous le numéro B 50.984.

Septième résolution

Les Associés décident de révoquer la personne suivante aux fonctions de gérant de classe B avec effet immédiat:

- Madame Kristel Segers, employée de fiduciaire, née le 8 octobre 1959, à Turnhout, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Huitième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff et à tout employé de Halsey Group afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 7.000.- (sept mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et par l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une traduction anglaise et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Suit la traduction anglaise qui précède:

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Casino Developpement Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.408 (the Company). The company has been incorporated on July 11, 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 2060 of August 26, 2008.

There appeared:

1. BSEPEF1B FCPR, a venture capital mutual fund, represented by the management company Bridgepoint Capital, a French simplified joint-stock company having a capital of EUR 480,000, with registered office at 37-39, rue de la Bien-faisance, 75008 Paris, registered with the Register of Commerce and Companies under number 380 223 313 R.C.S. Paris; hereby represented by Me Caroline Muller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. BSEPEF 2 FCPR, a venture capital mutual fund, represented by the management company Bridgepoint Capital, a French simplified joint-stock company having a capital of EUR 480,000, with registered office at 37-39, rue de la Bien-faisance, 75008 Paris, registered with the Register of Commerce and Companies under number 380 223 313 R.C.S. Paris; hereby represented by Me Caroline Muller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. Bridgepoint Capital (Nominees) Limited, a company incorporated and organised under the laws of England and Wales, registered with the Companies Register of England and Wales under number 3139614, having its registered office at 30 Warwick Street, London, W1B 5AL, United Kingdom,

hereby represented by Me Caroline Muller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4. BSEPEF 3, a venture capital mutual fund, represented by the management company Bridgepoint Capital, a French simplified joint-stock company having a capital of EUR 480,000, with registered office at 37-39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, registered with the Register of Commerce and Companies under number 380 223 313 R.C.S. Paris;

hereby represented by Me Caroline Muller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

5. Casino Mundial Inc., a Quebec company incorporated pursuant to Part 1A of the Companies Act (Quebec), with registered office at 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), Canada H3A 3G6,

hereby represented by Me Caroline Muller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

6. Mr Thierry Burroni, Administrator of Companies, born on September 13, 1959, at Orange, France, residing at 137, avenue du Général de Gaulle, 69300 Caluire et Cuire,

hereby represented by Me Caroline Muller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

7. Mr Hervé Cacheur, Administrator of Companies, born on June 26, 1969, at Compiègne, France, residing at 64, avenue Jean Jaurès, 69370 Saint Didier au Mont d'Or;

hereby represented by Me Caroline Muller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

8. Mr Laurent Lassiass, Administrator of Companies, born on August 15, 1965, at Albertville, France, residing at 1, rue Pierre Basset, 69160 Tassin la Demi Lune; and

hereby represented by Me Caroline Muller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

9. Mr Grégoire Talamon, Administrator of Companies, born on July 17, 1961, at Troyes, France, residing at 25, rue Bony, 69004 Lyon;

hereby represented by Me Caroline Muller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties listed from point (1) to (3) above are being referred as the Shareholders. The appearing parties listed from point (1) to (9) above are being collectively referred as the Subscribers, and after the share capital increase of the Company according to the first and second resolutions above, collectively with the appearing parties listed from point (1) to (3) being referred as the Shareholders.

The Shareholders, as represented above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 18,500 (eighteen thousand five hundred) shares of the Company, having a par value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 18,500 (eighteen thousand five hundred Euro), are duly represented at the present meeting, which is consequently duly constituted and can deliberate upon all the items of the agenda hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 9,714,286 (nine million seven hundred fourteen thousand two hundred and eighty-six Euro), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 18,500 (eighteen thousand five hundred Euro) represented by 18,500 (eighteen thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each, to EUR 9,732,786 (nine million seven hundred and thirty-two thousand seven hundred and eighty-six Euro), by way of the issue of 9,714,286 (nine million seven hundred fourteen thousand two hundred and eighty-six) new shares of the Company having a par value of EUR 1 (one euro) each;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified above;

4. Creation of a section "VII. Definitions" in the articles of association of the Company;

5. Subsequent change and amendment and new renumbering of the Articles in their entirety and, as the case may be, insertion or change of headings in the Articles;

6. Appointment of new class A managers and confirmation of a class B manager;

7. Removal of a class B manager;

8. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee from Loyens & Loeff as well as any employee from Halsey Group, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

9. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase and they hereby increase the share capital of the Company by an amount of EUR 9,714,286 (nine million seven hundred fourteen thousand two hundred and eighty-six Euro), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 18,500 (eighteen thousand five hundred Euro) represented by 18,500 (eighteen thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each, to EUR 9,732,786 (nine million seven hundred and thirty-two thousand seven hundred and eighty-six Euro), by way of the issue of 9,714,286 (nine million seven hundred fourteen thousand two hundred and eighty-six) new shares having a par value of EUR 1 (one euro) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Shareholders, represented as indicated above, declare to subscribe to the whole of the new shares, as indicated in the table below, having a par value of one Euro (EUR 1) and to fully pay up these shares by a contribution in kind composed of 9,714,286 (nine million seven hundred fourteen thousand two hundred and eighty-six) shares (the Shares) they hold in the share capital of the company Joagroupe Holding, a French simplified joint-stock company, having a share capital of EUR 9,714,286, having its registered office at Côte Vermeille, 66140 Canet en Roussillon, registered with the Register of Commerce and Companies under number 493 883 880 R.C.S. Perpignan, to the Company.

These Shares having a fair market value estimated at EUR 9,714,286 (nine million seven hundred fourteen thousand two hundred and eighty-six Euro) representing one hundred percent (100%) of the share capital of Joagroupe Holding.

This contribution in kind of the Shares to the Company of an aggregate amount of EUR 9,714,286 (nine million seven hundred fourteen thousand two hundred and eighty-six Euros) shall be affected to the share capital of the Company.

The Shareholders and the Company (the Parties) have provided a balance that enables to determine the market value of the Shares, which will be attached to the present deed.

The contributions made by the Shareholders to the Company in connection with the present share capital increase of the Company are detailed on the following table:

Shareholders	Contribution in kind of Shares having a par value of one Euro	Number of subscribed shares	Value of subscribed shares
BSEPEF1B FCPR	2,055,927	2,055,927	2,055,927 EUR
BSEPEF 2 FCPR	3,505,380	3,505,380	3,505,380 EUR
BSEPEF 3	72,967	72,967	72,967 EUR
Casino Mundial Inc.	3,400,000	3,400,000	3,400,000 EUR
Mr Laurent Lassiaz	242,861	242,861	242,861 EUR
Mr Thierry Burroni	145,717	145,717	145,717 EUR
Mr Hervé Cacheur	145,717	145,717	145,717 EUR
Mr Grégoire Talamon	145,717	145,717	145,717 EUR
Total	9.714,286	9.714,286	9.714,286 EUR

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it shall have the following wording:

"5.1. The share capital is fixed at nine million seven hundred and thirty-two thousand seven hundred and eighty-six Euro (EUR 9,732,786) represented by nine million seven hundred and thirty-two thousand seven hundred and eighty-six (9,732,786) shares under registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to insert in the Articles a section called definition, which shall read as follows:

"VII. Definitions

Affiliated of a given person means any corporate body or co-ownership of transferable securities which, directly or indirectly via one or several entities, control or is controlled by this given person, or is controlled, directly or indirectly, via one or several entities, by a person who controls this given person, directly or indirectly via one or several entities, being specified that, the term "control" (or the verb "to control") means the power to manage or manage a person or a co-ownership of transferable securities, or to name the managerial and administration bodies, or to designate the majority of the members of the latter, by legal way of vote, contractual or different.

Shareholders means any holder of Securities.

CMI means Casino Mundial Inc., Quebec company, incorporated pursuant to Part 1A of the Companies Act (Quebec), with registered office at 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), Canada H3A 3G6.

External growth means any operation of acquisition of company or another entity or business premises exerting directly or indirectly competing activities with those of the Group, as well as all new concession for the exploitation of a casino in France or abroad.

CFO means Casinos France Overseas, a French simplified joint stock company having a capital of EUR 37,000, whose registered office is located at 37-39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, registered with the Register of Companies under number 507 451 219 R.C.S Paris.

Time Limit of Non-Assignability Investor means the impossibility to transfer the shares and other Securities held in the Company before March 30, 2009, except under an authorized Transfer in accordance with article 9 of the Shareholders Agreement.

Manager designates Mr Burroni, Mr Cacheur, Mr Lassiaz and Mr Talamon and the Civil Society, as well as any person who without being a Financial Investor or an Industrial Investor, (i) holds one or more acquired securities of a Manager, a Financial Investor or an Industrial Investor and (ii) is an employee or a social agent of the Group.

Subsidiaries means the Main Subsidiaries and the Sub-Subsidiaries.

Main Subsidiary means CFO, and Joagroupe Holding, a French joint-stock company and new future direct subsidiary of the Company.

Group means the Company, the Main Subsidiaries, and its Sub-Subsidiaries.

Groupe Cogit means the company Groupe Cogit, a French public limited liability company (société anonyme), having a capital of EUR 3,200,000, whose registered office is located at rue des Alizés, BP 7133 - 97233 Schoelcher.

Investors means the Financial and Industrial Investors.

Financial Investors means BSEPEF 1B FCPR, BSEPEF 2 FCPR, BSEPEF 3 FCPR and Bridgepoint Capital (Nominees) as well as any person who holds one or more acquired Securities of these entities or of a Financial Investor and who is an Affiliate of a Financial Investor.

Industrial Investors means CMI as well as any person who holds one or more acquired Securities of CMI or an Industrial Investor and who is an Affiliate of an Industrial Investor.

Shareholders Agreement means the agreement signed between the Company and the Shareholders.

Loans means the Original Loans, as defined in the Shareholders Agreement, as well as any other loan or advances in current account authorized to the Company, the Main Subsidiaries or Sub-Subsidiaries by the Investors and/or their Affiliates.

Partnership means the partnership which must be mainly held by members of the staff of the Group.

Sub-subsidiaries means any Affiliate controlled by the Main Subsidiaries.

Security means any issued or to be issued transferable security by the Company whether being without having a restrictive character, Shares, Warrants, convertible bonds or with warrant bonds of application for shares, refundable, other warrant bonds of subscription or acquisition of securities, or any other transferable security of any kind likely to give vocation to a part of the profits, boni of liquidation or voting rights of the Company or to involve directly or indirectly a share capital increase or the issuance or attribution of security or securities giving vocation, in full ownership or usufruct, to a part of the profits, boni of liquidation or voting rights of the Company.

Related Securities means any securities being the subject of an offer of acquisition, as provided for in the Shareholders Agreement.

Pre-empted Related Securities means the Related Securities which are the subject of the right of pre-emption as provided for in the Shareholders Agreement.

Transfer means in particular, without this list being restrictive: (i) transfers of rights of attribution of securities resulting from capital increase by incorporation of reserves, provisions or profits or of preferential duties of subscription for a capital increase in cash, including by way of individual renunciation, (ii) the transfers of free or expensive title, while at the same time they would take place by way of public invitation to tender or under the terms of a legal decision, (iii) transfers, in the form of giving in payment or by way of exchange, division, security loan, sale with repurchase, raising of capital, contribution partial of credit, fusion or scission, whatever the form of the companies, or as guarantee, resulting in particular from the constitution or the realization of a pledge of securities, (iv) the transfers in trust, or in a any other similar way, (v) the conclusion of any engagement of safety or guarantee relating to securities restricting the rights of the holders of securities on its securities, in particular the pledge or the hypothecation of the account of financial instruments, and any contract of lease on the shares of the Company, and (v) the transfers relating to the property, the naked-property, usufruct or any rights deriving from a Security, including any right to vote or to perceive dividends, or any other dismemberment of the property of any Security.

Transfer means the action consisting of carrying out a Transfer."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to change and further to restate and renumber the Articles in their entirety and, as the case may be, to insert or change headings in the Articles, so as they shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Casino Développement Europe S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board) adopted in accordance with the conditions as provided in article 8.2 (iii). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition, holding, development and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may also provide services to its subsidiaries or its sub-subsidiaries. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at nine million seven hundred thirty-two thousand seven hundred and eighty-six Euro (EUR 9.732.786), represented by nine million seven hundred thirty-two thousand seven hundred and eighty-six (EUR 9.732.786) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares and other securities of the Company are only transferable among shareholders according to the Shareholders' Agreement.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of six (6) members of which:

(i) three (3) class A members will be designated by a unanimous resolution of the Shareholders of the Company representing more than 50% of the voting rights of the Company upon joint recommendation of Financial Investors shareholders;

(ii) two (2) class A members will be designated by a unanimous resolution of the Shareholders of the Company representing more than 50% of the voting rights of the Company upon recommendation of the Financial Investor shareholder; and

(iii) one (1) class B member will be designated by a unanimous resolution of the Shareholders of the Company representing more than 50% of the voting rights of the Company upon joint recommendation of Financial Investors shareholders, after having consulted the Industrial Investors, who will have to be an external person to the Group, the Shareholders and their Associates, residing in Luxembourg, and have special abilities regarding management and administration of the Company in compliance with the laws and regulations applicable in Luxembourg.

7.2 The members of the Board will be removed ad nutum by a unanimous resolution of the Shareholders of the Company representing more than 50% of the voting rights of the Company upon recommendation of all or part of the Shareholders of the Company. Shareholders representing more than 50% of the voting rights of the Company commit themselves to designate as soon as possible a substitute to the Board in the event of a post vacancy

7.3 The functions of the members of the Board will be automatically extinguished by their death, their resignation or the termination of their mandate.

Art. 8. Board of managers.

8.1 Terms and conditions of Board meeting

(i) It will be possible for one of the class A members of the Board to initiate any convening notice to a Board meeting and this convening notice should be sent to each other member of the Board with a minimum of seven (7) day prior notice, except if all members are present or represented to this Board meeting or have waived to this notice in writing. Members of the Board will be able to take part to these meetings by way of teletransmission (conference call or video-conference), being stipulated that members of the Board who will participate to the meeting by teletransmission will be regarded as having attended the meeting. In order to enable the members of the Board to take part to the meeting by teletransmission, the author of the convening notice will have to determine the date and time of this meeting so that it corresponds to a business day or business time in the country in which each of the members of the Board resides.

The Board will not be in a position to hold a meeting in case there is a vacancy for the post of Board member on the date of the meeting fixed whereas the name of an applicant was suggested according to the conditions provided for the appointment of a manager.

(ii) The Board will be informed of the following information:

(1) no later than the fifteenth (15) day preceding the beginning of the next financial year, a forward budget regarding the Company and showing a balance sheet and an individual profit and loss account (the Individual Annual Budget), which will have to be approved according to article 8.2(ii);

(2) as from the date on which a Main Subsidiary other than Joagroupe Holding will acquire a participation in any entity whatsoever or will directly exercise an activity and no later than the fifteenth (15) day preceding the beginning of the next financial year, an annual forward budget regarding the Group, showing the balance sheet, the profit and loss account and the table of consolidated financing of the Group (the Consolidated Annual Budget of the Group), a comparison of these elements with the consolidated annual budget of the Group for the current financial year;

(3) as from the date on which a Main Subsidiary other than Joagroupe Holding will acquire a participation in any entity whatsoever or will directly exercise an activity and within forty (40) days of the last day of each month, (i) the balance sheet and the consolidated profit and loss account of the Group for the previous month, (ii) a reporting package showing the consolidated cash flow of the Group for the previous month, and (iii) a note making the comparison between these elements and the Consolidated Annual Budget of the Group for the current financial year and the previous financial year; and

(4) within one hundred and twenty (120) days of the last day of each financial year, (i) the balance sheet and the profit and loss account of the Company, including its annexes and the table of financing, audited by the external auditors of the Company, and (ii) the balance sheet and the consolidated profit and loss account of the Company, including the annexes and the table of financing, audited by the external auditors of the Company.

(iii) The Company shall communicate to each member of the Board all information other than of administrative or regulatory nature which will have been reported by the Main Subsidiaries.

(iv) Each member of the Board shall be entitled to have access to the books, records and other documents of the Company, provided that such a request has been addressed to the class B manager with a reasonable prior notice.

(v) Circular resolutions signed by all the managers (the Manager Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.2. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties by the signature of a class B manager, acting in the name and on behalf of the Company, within the limits of its corporate object and subject to the provisions of article 8.2 (ii) and (iii), and subject to the powers conferred to the Shareholders' meeting in accordance with the articles of association of the Company or to the Board in accordance with these articles of association.

(ii) Important Decisions

The following decisions regarding the Company (the Important Decisions) may only be adopted after the prior decision of the Board with the unanimous consent of the class A managers:

1. approval of the Individual Annual Budget of the Company;
2. proposal to the Shareholders in respect of the dissolution or liquidation of the Company and any dissolution or voluntary liquidation proceedings of Joagroupe Holding or of a Main Subsidiary other than Joagroupe Holding having any participation in any entity whatsoever or directly exercising any activity, it being understood that as long as such Main Subsidiary other than Joagroupe Holding will not have any participation in any entity whatsoever or will not directly exercise any activity, any proposal to the Shareholders relating to its dissolution or liquidation will be considered as an Significant Decision;
3. listing of the Company, provided that the legal form of the Company so permits or of a Main Subsidiary;
4. creation of any stock option plan or any scheme giving the employees of the Group a direct or indirect access to the capital of the Company;
5. any agreement between a shareholder or a shareholder's Affiliate on the one hand and the Company on the other hand, except for (i) any agreements the cumulated amount of which does not exceed EUR 20,000 (twenty thousand euro) per year and (ii) any agreements entered into by the members of the Group;
6. any decision relating to the financing of the Company, in particular by way of issuance of Securities or any other financial instrument, and to the granting of guarantees or counter-guarantees by the Investors, if the Industrial Investors have notified the Board of their wish to participate to the financing in accordance with article 13.1.3. of the Shareholders' Agreement;
7. any decision relating to the transfer by the Company of all or part of its participation in the share capital of a Main Subsidiary prior to the Time Limit of Non-Assignability Investor;
8. any amendment to the provisions of Loan agreements and any voluntary reimbursement of Loans granted to the Company, for which the reimbursement would not be allocated among the creditors pro rata their participation in such Loans;
9. any decision resulting, for practical purposes, in the same consequences as any of the decisions mentioned under paragraph s 1 to 8 above,

It being understood that, save as provided for above, any decision mentioned under the above mentioned paragraphs, for which the necessary quorum has not been reached at three successive meetings of the Board at which the appointed representatives upon recommendation of the Industrial Investor will not have attended, may be validly taken at the fourth meeting while fulfilling the necessary quorum provided for the Significant Decisions, it being understood that the first three successive meetings may not take place within a period shorter than two (2) months.

(iii) Significant Decisions

The following decisions regarding the Company (the Significant Decisions) may only be taken after a prior decision of the Board deliberating at the simple majority of the class A managers:

1. any proposal to approve the annual and semi-annual accounts of the Company and the Main Subsidiaries;
2. any creation of a new Main Subsidiary or another place of business of the Company, any dissolution proceeding or mandatory liquidation of a Main Subsidiary;
3. any issuance of shares by a Main Subsidiary or any amendment to the share capital of a Main Subsidiary (without prejudice of the provisions of article 8.2 (ii) 6);
4. any amendments to the articles of association of a Main Subsidiary which may not result from the amendment of the legislation or applicable regulation;
5. any investment, acquisition or transfer of assets (which are not a transfer of assets as provided for under article 8.2 (ii) 7) and any operation of External Growth made by the Company in an amount exceeding EUR 2,000,000 (two million euro);
6. any unrecorded borrowing or loan, granting of sureties, pledge and guarantees or commitments in an amount exceeding EUR 500,000 (five hundred thousand euro);

7. employment, dismissal or modification of the salary of any employee of the Company whose total gross annual remuneration, including in-kind compensation, exceeds EUR 100,000 (one hundred thousand euro);

8. appointment of an external auditor of the Company;

9. any decision regarding the financing of the Company (by way of issuance of Securities or otherwise) and the granting of guarantees or counter-guarantees by the Investors, if the Industrial Investors have notified the Board of their refusal to participate to such financing in accordance with article 13.1.3. of the shareholders' agreement;

10. any decision of the Company in connection with the terms and conditions of the Shareholders' Agreement which will be taken together with the shareholders of the Partnership (Société Civile) as such term is defined in the Shareholders' Agreement;

11. determination of the number of Preempted Related Securities, as such term is defined in the Shareholders' Agreement, as provided for by articles 5.4.3, 5.4.4 and 5.4.5 of the Shareholders' Agreement;

12. allocation of the fractional shares of the Related Securities, as such term is defined in the Shareholders' Agreement at the height remains in conformity with the provisions of articles 5.4.6 of the Shareholders' Agreement;

13. any notice that has become necessary subject to the provisions of article 5.4.7 of the Shareholders' Agreement;

14. any decision relating to litigation which opposes CFO against the shareholders of Groupe Cogit or its Affiliates, it being understood that decisions regarding the protection of the shareholders of the Company shall remain their own responsibility;

15. together with the Financial Investors, the appointment of any new Managers of the Company, as such term is defined in the Shareholders' Agreement, under the conditions set out in article 5.8.1 of the Shareholders' Agreement;

16. approval of the form of confidentiality agreement under the conditions provided for by article 19.3 of the Shareholders' Agreement; and

17. the transfer, within the same municipality, of the registered office of the Company.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting).

(ii) The resolutions of the Shareholders, whatsoever, shall be recorded in minutes or drawn up in writing, in accordance with Luxembourg law, and the original of such resolutions shall be kept at the registered office of the Company.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least ten (8) days in advance of the date of the meeting, it being understood that any consultation of the Shareholders shall contain the agenda, the text of the resolutions to be adopted, the report(s) required by the law or the Articles of the Company.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at ordinary general meeting (the Ordinary General Meeting) are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second Ordinary General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the Ordinary General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

Are concerned:

- the approval of the accounts of the Company; and

- any decision regarding the allocation of the result of the Company to the shareholders of the Company.

(vii) The following decisions must be taken with the consent of the majority (in number) of shareholders representing at least three-quarter of the share capital of the Company (the Extraordinary General Meeting):

- extension, dissolution or liquidation of the Company;

- any distribution of dividends to the shareholders of the Company;

- appointment of a liquidator;
- any share capital increase;
- redemption by the Company of its own shares;
- any amendment to the Articles; and
- any other decision which does not fall within the competence of the Ordinary General Meeting or decisions unaniously taken by the shareholders of the Company according to these Articles.

(viii) The following decisions shall require the unanimity of the shareholders of the Company (the Unanimous Decisions):

- any change in the nationality of the Company;
- any transfer of the registered office abroad
- any increase of a shareholder's commitment in the Company; and
- any insertion in the Articles of the Company of provisions relating to the exclusion of a shareholder.

(ix) The Shareholders of the Company may adopt resolutions by way of circular resolutions (the Circular Resolutions) provided that such Circular Resolutions are signed by all the Shareholders of the Company, subject to the resolutions which require the holding of a shareholders' meeting before a notary in accordance with Luxembourg law.

(x) Where resolutions are adopted by Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of November and ends on the thirty-first (31) of October of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, provided that the Company has more than 25 shareholders et that the Company exceeds two out of the following three criteria during two consecutive financial years:

- an annual balance sheet of 3,125,000 euro;
- a net turnover of 6,250,000 euro; and/or
- 50 employees.

13.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

VIII. Definitions

In these Articles, the terms and expressions in bold shall have the following meanings:

Affiliated of a given person means any corporate body or co-ownership of transferable securities which, directly or indirectly via one or several entities, control or is controlled by this given person, or is controlled, directly or indirectly, via one or several entities, by a person who controls this given person, directly or indirectly via one or several entities, being specified that, the term "control" (or the verb "to control") means the power to manage or manage a person or a co-ownership of transferable securities, or to name the managerial and administration bodies, or to designate the majority of the members of the latter, by legal way of vote, contractual or different.

Shareholders means any holder of Securities.

CMI means Casino Mondial Inc., Quebec company, incorporated pursuant to Part 1A of the Companies Act (Quebec), with registered office at 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), Canada H3A 3G6.

External growth means any operation of acquisition of company or another entity or business premises exerting directly or indirectly competing activities with those of the Group, as well as all new concession for the exploitation of a casino in France or abroad.

CFO means Casinos France Overseas, a French simplified joint stock company having a capital of EUR 37,000, whose registered office is located at 37-39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, registered with the Register of Companies under number 507 451 219 R.C.S Paris.

Time Limit of Non-Assignability Investor means the impossibility to transfer the shares and other Securities held in the Company before March 30, 2009, except under an authorized Transfer in accordance with article 9 of the Shareholders Agreement.

Manager designates Mr Burroni, Mr Cacheur, Mr Lassiaz and Mr Talamon and the Civil Society, as well as any person who without being a Financial Investor or an Industrial Investor, (i) holds one or more acquired securities of a Manager, a Financial Investor or an Industrial Investor and (ii) is an employee or a social agent of the Group.

Subsidiaries means the Main Subsidiaries and the Sub-Subsidiaries.

Main Subsidiary means CFO, and Joagroupe Holding, a French joint-stock company and new future direct subsidiary of the Company.

Group means the Company, the Main Subsidiaries, and its Sub-Subsidiaries.

Groupe Cogit means the company Groupe Cogit, a French public limited liability company (société anonyme), having a capital of EUR 3,200,000, whose registered office is located at rue des Alizés, BP 7133 - 97233 Schoelcher.

Investors means the Financial and Industrial Investors.

Financial Investors means BSEPEF 1B FCPR, BSEPEF 2 FCPR, BSEPEF 3 FCPR and Bridgepoint Capital (Nominees) as well as any person who holds one or more acquired Securities of these entities or of a Financial Investor and who is an Affiliate of a Financial Investor.

Industrial Investors means CMI as well as any person who holds one or more acquired Securities of CMI or an Industrial Investor and who is an Affiliate of an Industrial Investor.

Shareholders Agreement means the agreement signed between the Company and the Shareholders.

Loans means the Original Loans, as defined in the Shareholders Agreement, as well as any other loan or advances in current account authorized to the Company, the Main Subsidiaries or Sub-Subsidiaries by the Investors and/or their Affiliates.

Partnership means the partnership which must be mainly held by members of the staff of the Group.

Sub-subsidiaries means any Affiliate controlled by the Main Subsidiaries.

Security means any issued or to be issued transferable security by the Company whether being without having a restrictive character, Shares, Warrants, convertible bonds or with warrant bonds of application for shares, refundable, other warrant bonds of subscription or acquisition of securities, or any other transferable security of any kind likely to give vocation to a part of the profits, boni of liquidation or voting rights of the Company or to involve directly or indirectly a share capital increase or the issuance or attribution of security or securities giving vocation, in full ownership or usufruct, to a part of the profits, boni of liquidation or voting rights of the Company.

Related Securities means any securities being the subject of an offer of acquisition, as provided for in the Shareholders Agreement.

Pre-empted Related Securities means the Related Securities which are the subject of the right of pre-emption as provided for in the Shareholders Agreement.

Transfer means in particular, without this list being restrictive: (i) transfers of rights of attribution of securities resulting from capital increase by incorporation of reserves, provisions or profits or of preferential duties of subscription for a capital increase in cash, including by way of individual renunciation, (ii) the transfers of free or expensive title, while at the same time they would take place by way of public invitation to tender or under the terms of a legal decision, (iii) transfers, in the form of giving in payment or by way of exchange, division, security loan, sale with repurchase, raising of capital, contribution partial of credit, fusion or scission, whatever the form of the companies, or as guarantee, resulting in particular from the constitution or the realization of a pledge of securities, (iv) the transfers in trust, or in a any other similar way, (v) the conclusion of any engagement of safety or guarantee relating to securities restricting the rights of the holders of securities on its securities, in particular the pledge or the hypothecation of the account of financial instruments, and any contract of lease on the shares of the Company, and (v) the transfers relating to the property, the naked-property, usufruct or any rights deriving from a Security, including any right to vote or to perceive dividends, or any other dismemberment of the property of any Security.

Transfer means the action consisting of carrying out a Transfer."

Sixth resolution

The Shareholders decide to appoint the followings persons as new class A managers of the Company with effect to the date of the present notarial deed for three years:

- Mr Alan Lewis, manager of company, born on February 1st, 1952, having his address at Southfield Farm, Farleigh Road, Backwell Near Bristol BS48 3PE, Grande Bretagne,
- Mr Benoît Bassi, manager of company, born on February 7, 1956, having his address at 56, rue Madame, 75006 Paris, France,
- Mr Vincent Briançon, manager of company, born on July 15, 1972, having his address at 12, cité Griset, 75011 Paris, France,
- M. Alain Cousineau, manager of company, born on January 21, 1942, having his address at 2500, Pierre Dupuy, n° 207, H3C 4L1 Montréal (Québec), Canada, et
- Mr Gille Dufour, manager of company, born on December 28, 1952, having his address at 13, rue Zéphir, JIX 7H3 à Orford (Québec) Canada.

The Shareholders decide to confirm the following person as class B manager:

- Halsey S.à r.l., a limited liability company, (une société à responsabilité limitée), organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 50.984.

Seventh resolution

The Shareholders decide to revoke the following person as class B manager:

- Kristel Segers, Manager, born on October 8, 1959, in Turnhout, Belgian, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

34752

Eighth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, or any lawyer or employee of Loyens & Loeff, or any employee of Halsey Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by a English version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the French version and the English version, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: C. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6489. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009037753/242/1210.

(090042630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Columbus VC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.292.

—

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009036795/242/12.

(090041800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Green Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.588.

—
*Extrait des résolutions prises
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2008*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Madame Patricia JUPILLE et Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2014.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour GREEN COAST S.A.

Signature

Référence de publication: 2009036442/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.
